



Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'Assainissement

Exercice 2019

Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice 2019
présenté conformément à l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales et au décret du 2 mai 2007

I – SUIVI DES DONNES D'EXPLOITATION DE LA REGIE

A. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE COLLECTE

1. Les raccordements domestiques

<i>Commune</i>	<i>Code Insse</i>	<i>Population</i>		<i>Population zone AC</i>	<i>Population zone ANC</i>	<i>Abonnés</i>		<i>Taux de raccordement</i>
		<i>2019</i>	<i>2018</i>			<i>2019</i>	<i>2018</i>	
Conflans-en-Jarnisy	54136	2359	2356	2341	18			99,24%
Doncourt-lès-Conflans	54171	1185	1196	1182	3			99,75%
Giraumont	54227	1320	1371	1293	27	6642	6784	97,95%
Jarny	54273	8283	8307	8139	144			98,26%
Labry	54286	1566	1534	1566	0			100,00%
Total		14713	14764					

La densité linéaire d'abonnés au 31 décembre 2019 est de 66,42 abonnés/km. Le nombre d'habitants par abonné est de 2,22 habitants/abonné au 31 décembre 2019.

2. Les travaux réalisés sur le réseau de collecte

Création branchement	Avenue Wilson	Jarny
Réparation avaloir	rue de la Normandie	Jarny
Création branchement	7 rue Voltaire	Jarny
Création branchement	rue Victor Hugo	Jarny
Création branchement	54 square des Acacias	Jarny
Création branchement	11C rue Gabriel Péri	Jarny
Création branchement	rue de l'Yron	Jarny
Création branchement	rue du Vieux Moulin	Doncourt
Remplacement collecteur	17 rue du Village	Giraumont
	rue de Tulipes	Conflans
Remplacement armoire électrique	PR_2	Giraumont

3. Le contrôle est la surveillance du système de collecte

- ✓ 85 diagnostics d'habitations réalisés pour 14 non conformités
- ✓ 7 habitations mises en conformité suite à la réalisation des diagnostics
- ✓ 1 345m d'inspections télévisées réalisées sur le réseau

4. L'entretien du système de collecte

- ✓ 13 021m de réseau de collecte curés en préventif (14 308 avec le reliquat de 2018 réalisé en 2019)
 - ✓ 1 510m de réseau de transport curés en préventif
 - ✓ 20 interventions d'entretien curatif réalisées sur le réseau
 - ✓ 31 nettoyages répartis sur les 16 postes de refoulement du syndicat
 - ✓ 3 313 avaloirs entretenus
 - ✓ 802 224m de caniveaux nettoyés
 - ✓ 70 938,90€ HT d'investissement sur le marché à bon de commande
- Curage préventif des postes de refoulement

Comme en 2015, 2016, 2017 et 2018, 30 opérations d'entretien préventif ont été réalisées sur l'année 2019. Tous les postes ont été nettoyés deux fois, hormis le PR du Breuillot quatre fois, le PR1_C, le PR2_G et le PR9_J une fois.

- Curage préventif des réseaux

Le tableau ci-dessous représente un historique des données de curage depuis la fin du contrat de DSP sur la commune de Conflans-en-Jarnisy :

	Prévisions initiales en mètres	Réalisé en 2016	Réalisé en 2017	Réalisé en 2018	Réalisé en 2019
Curage réseau communal	14000	13704	14238	13442	14308
Curage réseau syndical	2000	1350	1209	1835	1510

Le taux de curage réalisé est assez stable d'une année à l'autre et est conforme aux prévisions du marché.

- Inspections télévisées

	Réalisé en 2016	Réalisé en 2017	Réalisé en 2018	Réalisé en 2019
Longueur inspectée	4119	1789	2902	1345

Le tableau ci-dessus indique une baisse du linéaire de réseaux inspectés. Les inspections télévisées ne sont réalisées qu'en fonction du besoin par les services techniques. Le linéaire inspecté en régie par nos services n'est pas intégré aux chiffres rapportés. La longueur inspectée cette année a permis de déceler un dysfonctionnement sur le réseau rue des Tulipes qui a enclenché son remplacement.

A compter de 2020, un programme annuel d'inspection télévisée va être mis en place sur les communes du syndicat.

5. Les travaux

○ Le 3^{ème} programme de travaux

Le 3^{ème} programme de travaux, estimé à 4,2 millions d'euro, a démarré en aout 2019 par la pose d'une nouvelle canalisation le long du Rougewald et dans la rue Paul Langevin à Jarny. La nouvelle canalisation posée, d'une longueur approximative de 1km, permettra l'abandon de la canalisation située actuellement dans le lit du ruisseau.

La création d'un bassin d'orage de 910m³, rue des Magnolias à Jarny, a également débuté en septembre 2019.

Le syndicat, qui est assisté d'un maitre d'œuvre (Berest) pour la réalisation du projet, a déjà investi plus de 900 000€ HT en 2019 dans l'opération. Celle-ci est financée en partenariat avec l'Agence de l'Eau Rhin Meuse et les services de l'Etat (DETR).



Pose de la canalisation le long du Rougewald



Création du bassin d'orage de 910m³ rue des Magnolias

o La rue des Tulipes à Conflans-en-Jarnisy

Le syndicat a procédé au remplacement de 180 mètres de canalisation rue des Tulipes à Conflans-en-Jarnisy. Les travaux ont débuté en octobre 2019 et se sont achevés en décembre 2019. Le cout du remplacement de la canalisation est de 148 025,00€ HT, financé uniquement par le syndicat. La conception du projet et le suivi des travaux ont été réalisés par les services techniques.



6. Conclusion du bilan annuel sur le système de collecte

Le système de collecte fonctionne de manière correcte par temps sec. Lors des épisodes pluvieux le réseau arrive à saturation. Les travaux du 3^{ème} programme vont permettre de diminuer les rejets en milieu naturel lors des épisodes pluvieux et d'améliorer la qualité du milieu naturel. Ils permettront également d'augmenter les volumes et la charge entrante au Centre de Traitement Biologique des Eaux usées.

Par ailleurs, le traitement des eaux pluviales à la parcelle imposé par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse et les règles définies dans le PLU intercommunal devraient permettre la réduction des volumes d'eaux claires transitant dans les réseaux d'eaux usées.

L'instrumentation des DO et des postes, prévue dans la prestation, permettra d'accroître la surveillance du réseau de collecte et de mieux maîtriser son fonctionnement.

Le programme de curage des postes de refoulement et des réseaux communaux et syndicaux sont constants et conformes aux prescriptions des études et marchés.

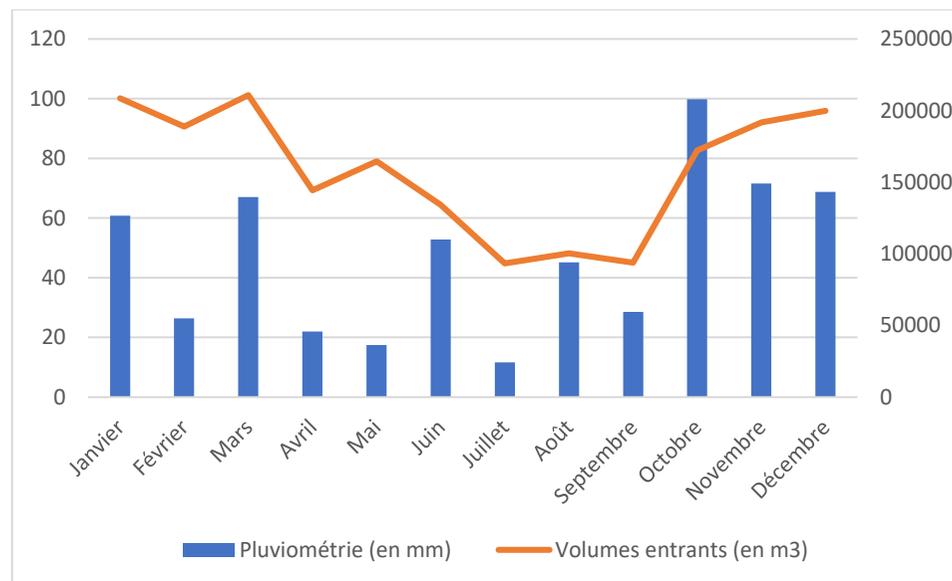
Pour l'année 2020, il est prévu de procéder au remplacement d'une partie du réseau de transport situé le long de l'Yron et de l'armoire électrique du poste principal situé sur le site de l'ancienne station.

Un programme annuel d'inspections télévisées des réseaux va également être mis en place afin d'accroître la connaissance du service sur les ouvrages.

B. BILAN ANNUEL SUR LE CTBEU

1. Les volumes entrants

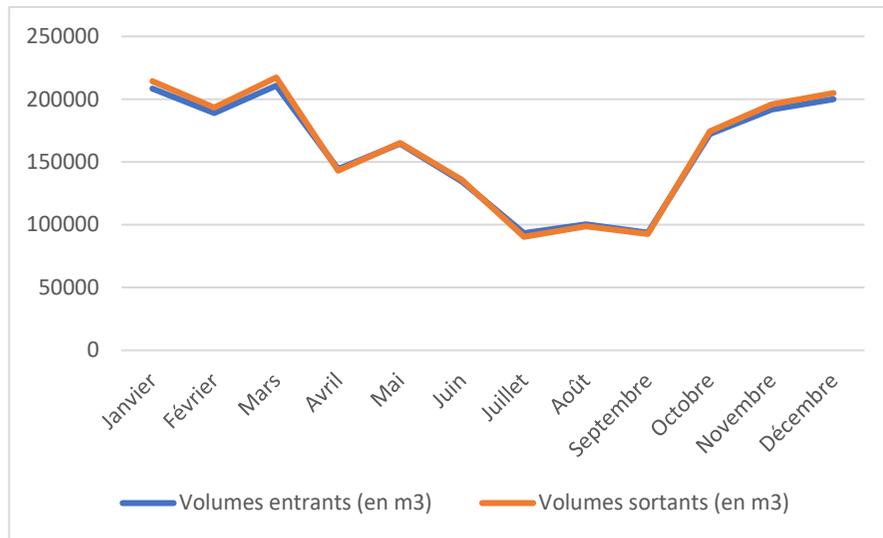
Le tableau ci-dessous présente l'évolution de la pluviométrie et du débit entrant au CTBEU sur l'année 2019 :



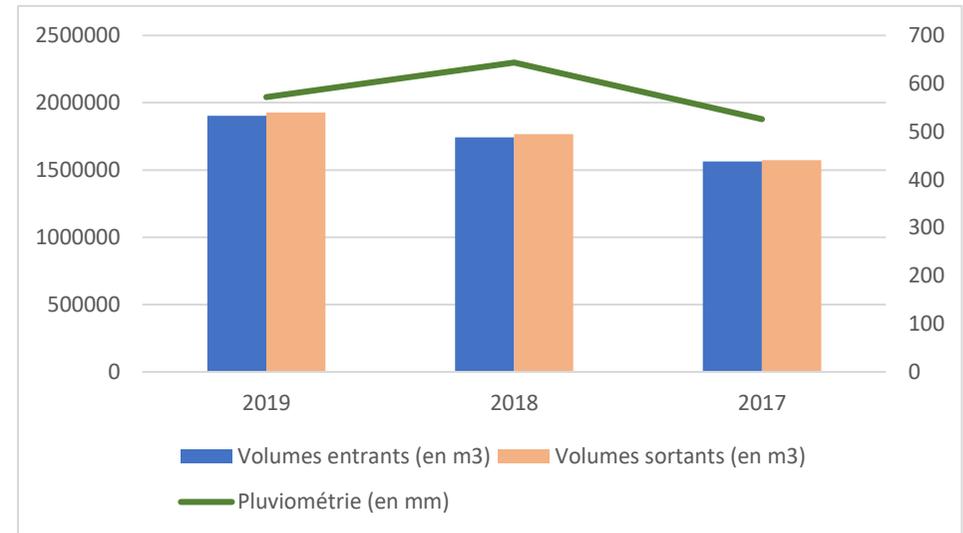
	<i>Janvier</i>	<i>Février</i>	<i>Mars</i>	<i>Avril</i>	<i>Mai</i>	<i>Juin</i>	<i>Juillet</i>	<i>Août</i>	<i>Septembre</i>	<i>Octobre</i>	<i>Novembre</i>	<i>Décembre</i>
Volumes (en m³)	208514	188914	210806	144435	164628	134301	93335	100334	93775	172232	191723	199881
Pluviométrie (en mm)	60,8	26,4	67	22	17,4	52,8	11,6	45,2	28,6	99,8	71,6	68,8

- ✓ 1 902 878m³ de volumes d'eau entrants pour une assiette d'environ 590 000m³.
- ✓ 572mm de précipitations en 2019 contre 643,6mm en 2018
- ✓ Volume maximal entrant sur une journée : 9 842m³
- ✓ Volume minimal entrant sur une journée : 2 110m³

2. Volumes entrants – volumes sortants



Ecart entre les volumes entrants et sortants



Impact de la pluviométrie sur les volumes entrants et sortants

Nous pouvons constater un léger écart entre les volumes d'entrée et de sortie. Les débitmètres étant contrôlés annuellement il est prévu de procéder au remplacement de l'appareillage sur l'entrée Giraumont en 2020.

- ✓ 1 926 388m³ d'eau traitée sur l'année
- ✓ 5 277,77m³/j d'eau traitée en moyenne

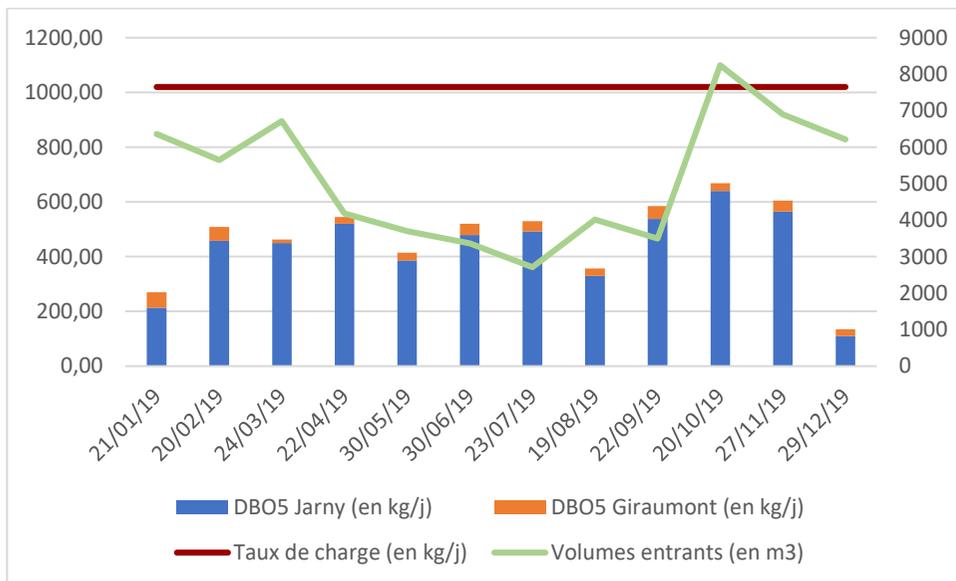
Nous pouvons également constater que le débit moyen journalier dépasse légèrement le débit nominal par temps sec du CTBEU, qui est de 5 100m³/j. Un effort va devoir être fait sur les apports d'eau clair afin de diminuer les volumes entrants au CTBEU.

Le syndicat prévoit le remplacement d'une partie de son réseau de transport en 2020, et ambitionne de continuer son renouvellement les années suivantes.

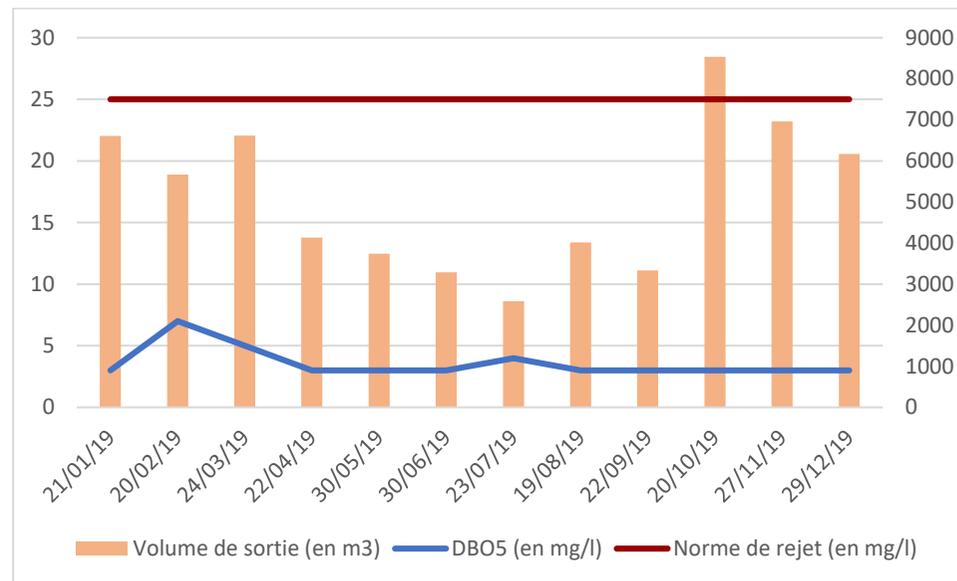
3. Les charges entrantes et sortantes

Le taux de charge autorisé au CTBEU est de 1020kg O₂/j et la concentration de rejet maximum autorisée est de 25mg O₂/l.

Les résultats présentés ci-dessous sont issus des analyses mensuelles réalisées par le syndicat dans le cadre de son autosurveillance. Le laboratoire Eurofins de Moyeuve Grande réalise les analyses pour le syndicat.



Charges entrantes



Charges sortantes

	21/01/19	20/02/19	24/03/19	22/04/19	30/05/19	30/06/19	23/07/19	19/08/19	22/09/19	20/10/19	27/11/19	29/12/19
DBO5 (en mg/l)	3	7	5	3	3	3	4	3	3	3	3	3
Norme de rejet (en mg/l)	25	25	25	25	25	25	25	25	25	25	25	25
Volume de sortie (en m3)	6607	5669	6616	4130	3740	3290	2586	4014	3333	8535	6960	6171
DBO5 Jarny (en kg/j)	213,41	457,97	449,43	519,74	385,88	479,55	492,29	329,72	538,05	639,75	564,42	109,62
DBO5 Giraumont (en kg/j)	56,42	50,31	13,57	25,76	29,10	40,80	37,51	27,15	46,48	28,73	40,56	24,75
DBO5 Total (en kg/j)	269,83	508,28	463,00	545,50	414,98	520,35	529,80	356,87	584,53	668,48	604,98	134,37
Taux de charge (en kg/j)	1020	1020	1020	1020	1020	1020	1020	1020	1020	1020	1020	1020
Volumes entrants (en m3)	6362	5651	6717	4182	3702	3367	2712	4015	3497	8247	6901	6210

La charge brute maximum reçue par la station sur l'année 2020 est de 668,48kg DBO₅/j. La concentration maximum de l'effluent rejeté est de 7mg/l. Nous pouvons constater que le centre de traitement biologique des eaux usées et en mesure d'absorber de nouvelles arrivées

4. Les boues

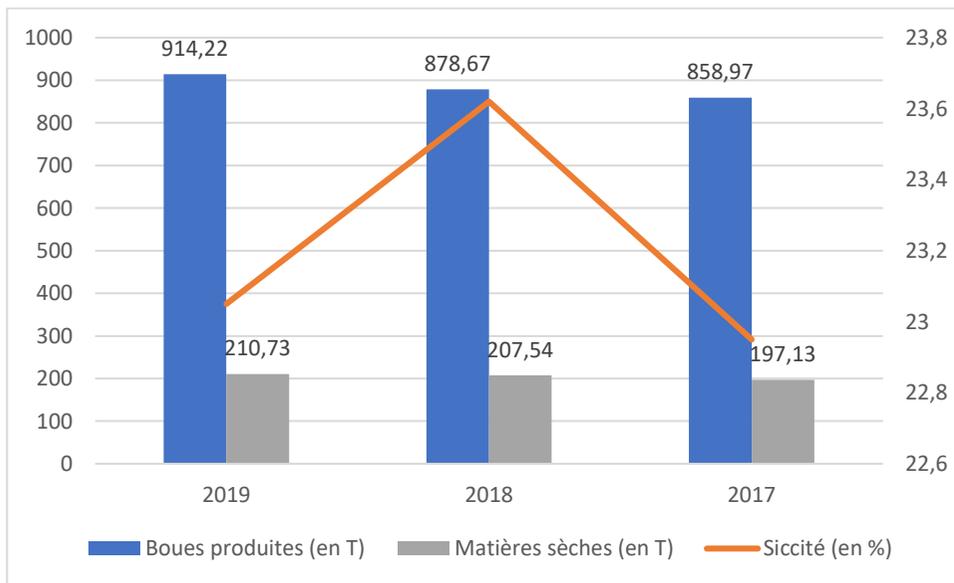
o La production

	<i>Janvier</i>	<i>Février</i>	<i>Mars</i>	<i>Avril</i>	<i>Mai</i>	<i>Juin</i>	<i>Juillet</i>	<i>Août</i>	<i>Septembre</i>	<i>Octobre</i>	<i>Novembre</i>	<i>Décembre</i>
Boues produites (en T)	79,37	71,61	74,64	72,9	80,21	71,31	94,92	87,53	62,63	74,8	59,86	84,44
Siccité (en %)	22,8	23,4	23,8	24,5	22,8	23	22,2	23	20,5	22,7	24,7	23,2
Matières sèches (en T)	18,10	16,76	17,76	17,86	18,29	16,40	21,07	20,13	12,84	16,98	14,79	19,59

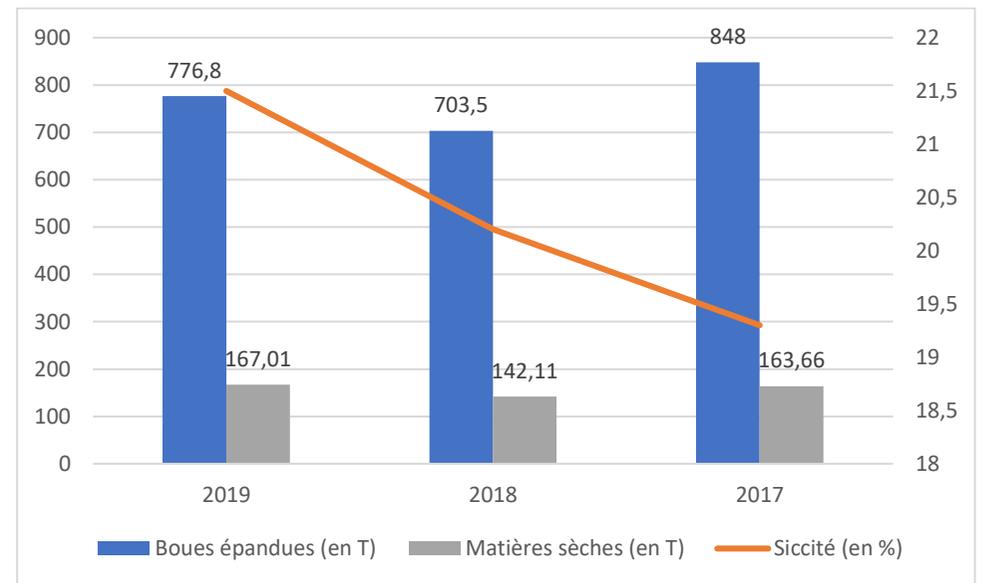
Le syndicat a produit sur l'année 2019 914,22 tonnes de boues à 23,05% de siccité moyenne. Ce qui représente une production de 210,73 tonnes de matières sèches. Nous pouvons constater que la production annuelle de boues est stable. Le syndicat a procédé au remplacement des toiles du filtre presse en octobre 2019. Montant de l'opération : 4 738,00€ HT.

o L'épandage

La totalité des boues extraites du centre de traitement biologique des eaux usées a été revalorisée par l'intermédiaire de l'épandage. Pour l'année 2019, 776,8 tonnes de boues (à 21,5% de siccité) ont été épandues par quatre agriculteurs sur 83,72 ha. Le cout annuel pour le suivi agronomique et l'épandage des boues de la station est de 18 803,20€ HT.

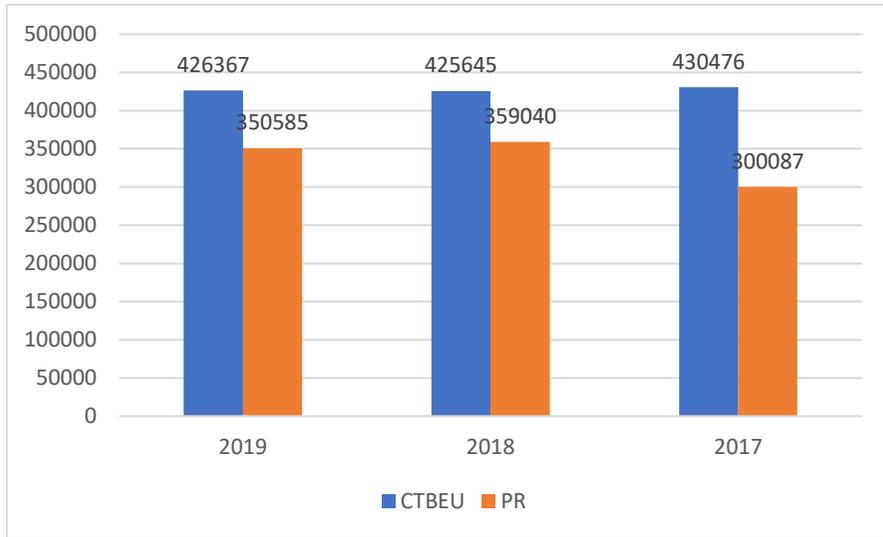


Production de boues



Épandage des boues

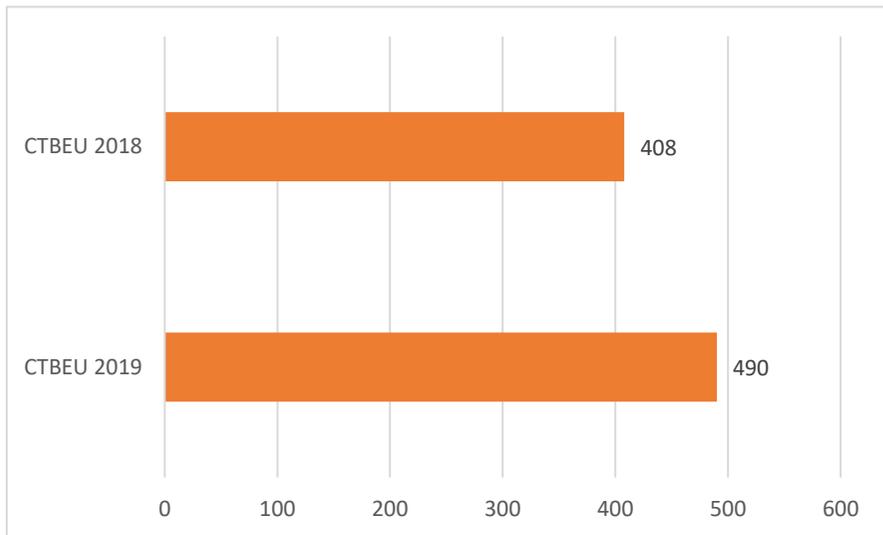
5. Consommation d'énergie



Consommation en kWh

Nous pouvons constater que les consommations électriques sont stables sur les années 2018 et 2019. Le coût des dépenses d'énergie s'élève à 45 790,80€ HT pour les postes de refoulement et à 48 969,70€ HT pour le CTBEU pour l'année 2019.

6. Consommation d'eau potable

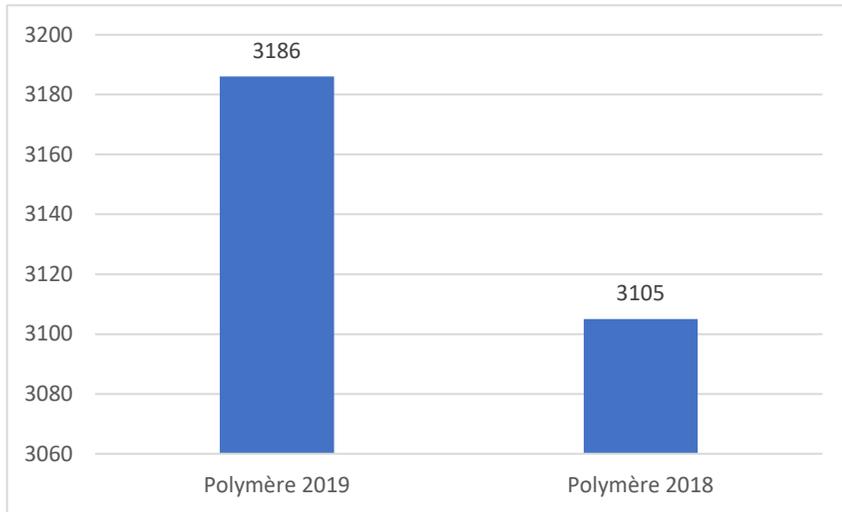


Consommation en m³

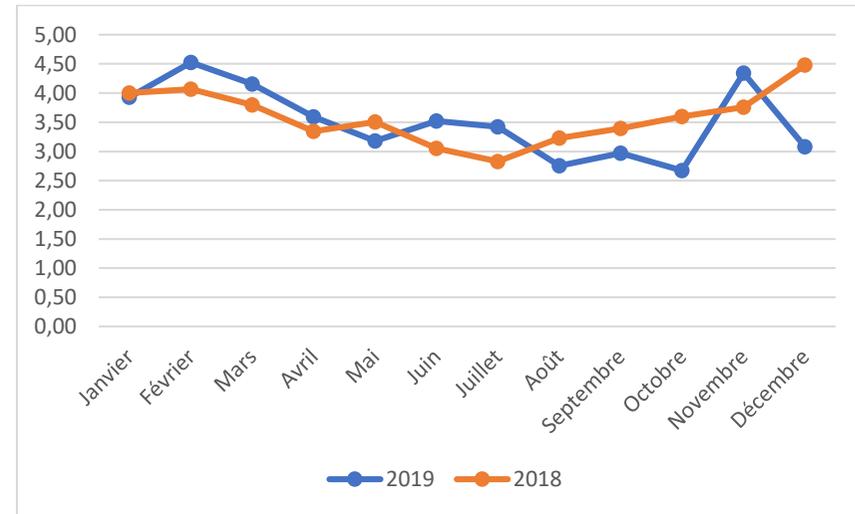
Nous pouvons constater que la consommation d'eau potable a augmenté de 20% sur l'année 2019, toutefois celle-ci reste largement en dessous des prévisions initiales (1 089m³ par an). Cette augmentation s'explique par une plus faible utilisation de l'eau industrielle liée à une augmentation des volumes entrants, ainsi qu'à une augmentation des tonnes de boues produites sur l'année 2019.

Le coût des dépenses liées à la consommation d'eau s'élève à 1 262,17 € TTC.

7. Consommation de polymère



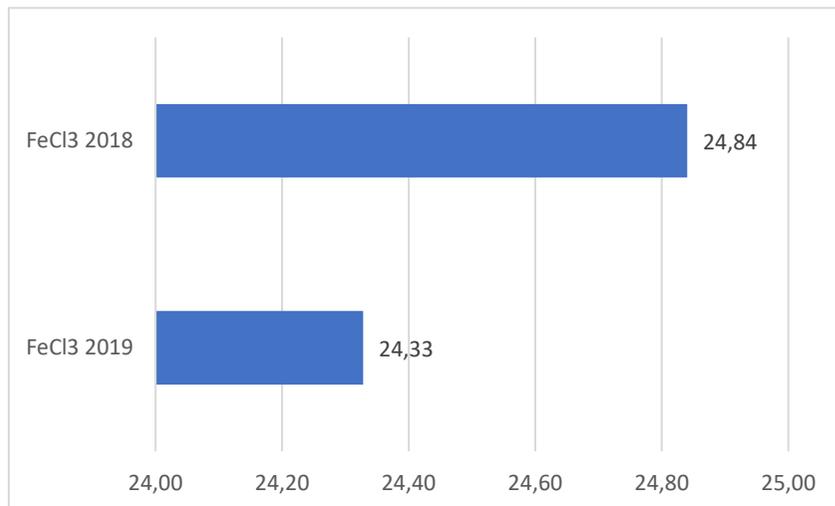
Consommation de polymère en Kg



Consommation de polymère par tonne de boues produites

La consommation de polymère a augmenté de 2,6% sur l'année 2020. Cette augmentation est liée à l'augmentation de la production de boues sur l'année 2020. L'étude initial pour le passage en régie prévoyait une consommation annuelle de 4 000 kg/an. L'achat de polymère a coûté 5 764,50€ HT pour l'année 2020.

8. Consommation de Chlorure ferrique



Consommation en tonnes

La consommation de chlorure ferrique est stable. Toutefois le syndicat réalisant trois commandes en deux ans, l'achat de chlorure ferrique a coûté 6 181,40€ HT en 2019, alors qu'il avait coûté 3 100€ HT en 2018.

Pour rappel, l'étude prévisionnelle prévoyait une consommation annuelle de soixante-douze tonnes.

Le chlorure ferrique est utilisé pour l'élimination du phosphore. La quantité de phosphore totale mesurée en sortie de STEP était :

- En moyenne de 0,8mg/l en 2017
- En moyenne de 0,5mg/l en 2018
- En moyenne de 0,48mg/l en 2019

La norme de rejet du phosphore étant de 2mg/l la baisse de la consommation du chlorure ferrique n'a pas été réalisée au détriment d'une moindre qualité de l'eau.

9. Conclusion du bilan annuel sur le CTBEU

D'après les données de l'exploitation de l'année 2019, il est constaté :

- Une augmentation du volume traité, malgré une baisse de la pluviométrie ;
- Une stabilité des consommations d'énergie ;
- Une légère hausse de la consommation d'eau potable ;
- Une stabilité des consommations de polymère et de chlorure ferrique ;
- Une augmentation de la production de boues ;
- Des opérations de renouvellement conséquentes ;

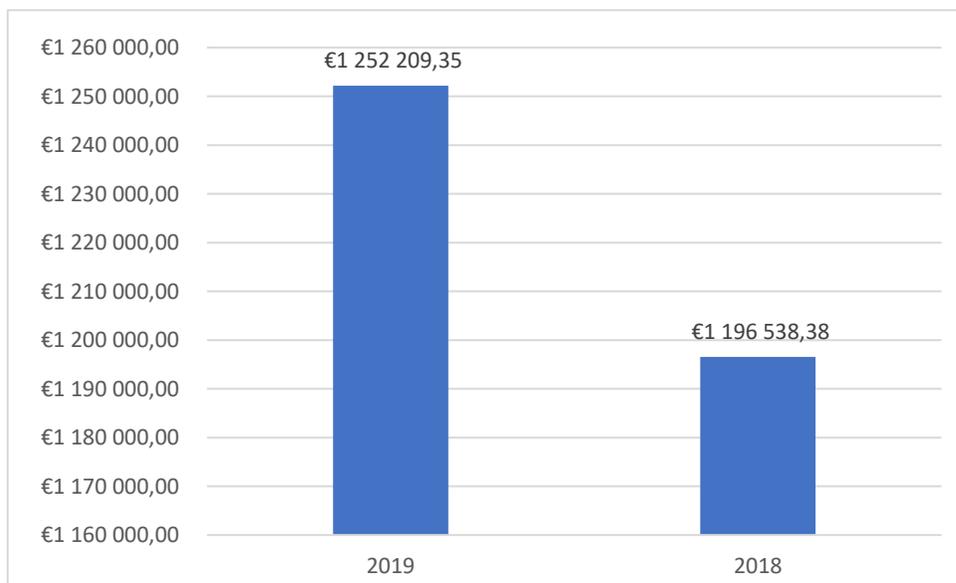
Le Centre de Traitement Biologique des Eaux Usées fonctionne correctement et les effluents rejetés ne dépassent jamais les normes autorisées. La mise en service des bassins d'orage en cours de construction va faire augmenter une nouvelle fois les volumes entrants au CTBEU.

Le syndicat va devoir trouver une solution afin de limiter les apports d'eaux claires au CTBEU. En effet la station arrive à saturation hydraulique alors qu'elle est environ à 80% de charge organique.

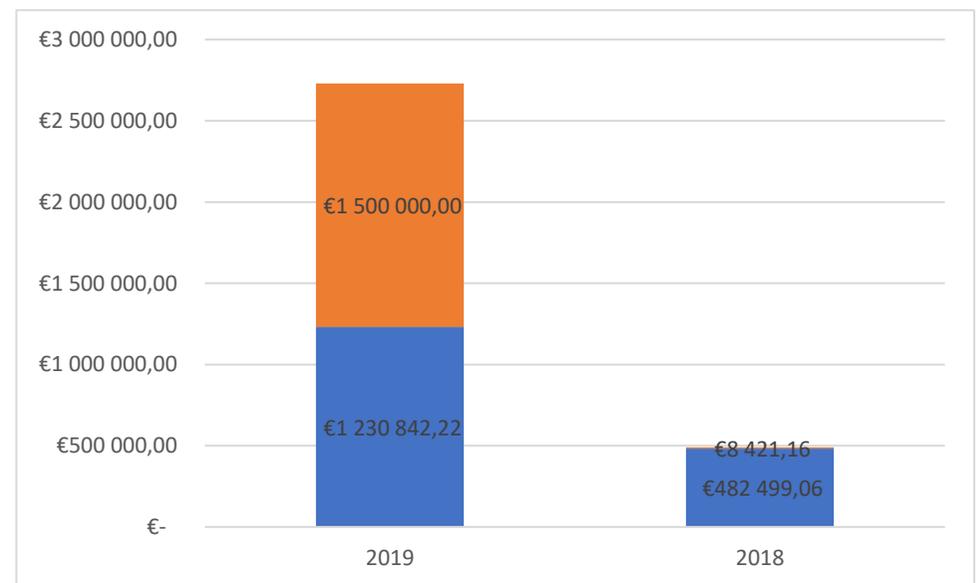
Afin d'améliorer le fonctionnement du CTBEU et de diminuer les coûts d'exploitation, le syndicat prévoit notamment, pour l'année 2020, le remplacement du canal de comptage de l'entrée Girumont ainsi que le remplacement du système de gestion du filtre presse et la mise en place d'un appentis au-dessus du dégrilleur pour le protéger des intempéries.

II – SUIVI DES DEPENSES ET RECETTES DE LA REGIE

A. COMPARAISON DU COUT D'EXPLOITATION GLOBAL



Dépenses d'exploitation



Dépenses d'investissement

	Section exploitation			Section investissement		
	<i>Exercice en cours</i>	<i>RAR</i>	<i>Résultat cumulé</i>	<i>Exercice en cours</i>	<i>RAR</i>	<i>Résultat cumulé</i>
2019	1 252 209,35 €	- €	1 252 209,35 €	1 230 842,22 €	1 500 000,00 €	2 730 842,22 €
2018	1 196 538,38 €	- €	1 196 538,38 €	482 499,06 €	8 421,16 €	490 920,22 €

Nous pouvons constater une augmentation de 4,65% de la section d'exploitation qui est en partie justifiée par la réorganisation du syndicat opérée en septembre et par le rattachement de charge. En 2018 aucun rattachement n'avait été réalisé, les dernières factures de 2018 étant payées sur 2019.

La section investissement a, pour sa part, quasiment triplé sur l'exercice en cours. Ces montants sont liés au 3^{ème} programme de travaux en cours de réalisation.

B. COMPARAISON DETAILLEE DE CERTAINS POSTES DE CHARGES

1. Renouvellement des équipements

Pour rappel, l'étude initiale du passage en régie estimait les charges relatives au renouvellement à 37 500€ par an. Les dépenses relatives aux principales opérations de renouvellement pour l'année 2019 sont les suivantes :

- Armoire électrique du PR2 à Giraumont : 9 490,00 €
- Renouvellement de l'hydraulique du PR9 à Jarny : 3 924,00 €
- Pompe 1 du PR_Breuillot à Jarny : 2 484,00 €
- Pompe 2 du PR1 à Giraumont : 2 266,98 €
- Pompe 1 du PR6 à Jarny : 1 872,48 €
- Remplacement de 10 cartes RTC sur Sofrel : 5 000,00 €
- Réhabilitation armoire électrique PR_Principal : 3 220,00 €
- Agitateur extraction des boues : 1 877,34 €
- Toiles filtre presse : 4 738,00 €
- Toile table d'égouttage : 1 295,73 €
- Moteur agitateur fosse de maturation des boues : 1 642,00 €
- Moteur du pont suceur : 948,00 €

En plus de ces opérations de renouvellement le syndicat a procédé au remplacement de 180 mètres de canalisation rue des Tulipes à Conflans-en-Jarnisy pour un montant de 148 025,00 € HT.

Le montant des renouvellements pour l'année 2019 s'élève à 187 000,00 € HT.

Nous pouvons constater que le syndicat a un très bon niveau de renouvellement que ce soit sur les installations spécialisées ou sur les réseaux. En plus de ces investissements le syndicat a démarré son 3^{ème} programme de travaux d'un montant de 4,2 millions d'euro.

2. Charges de fonctionnement

Les charges de fonctionnement s'élèvent à :

	<i>2019</i>	<i>2018</i>	<i>Ecart 2018-2019</i>
Charge à caractère général dont :	477 062,16 €	437 211,00 €	+ 9,1 %
Energie (Eau, électricité, gaz, téléphonie)	102 348,91 €	92 878,74 €	+ 10 %
Evacuation des boues	18 803,20 €	17 777,00 €	+ 5,7 %
Réactifs	11 945,90 €	8 510,00 €	+ 40,4 %
Fournitures d'entretien	7 201,46 €	15 106,94 €	- 52,33 %
Carburants	3 297,59 €	3 632,32 €	- 9 %
Sous-traitance générale	262 729,88 €	230 810,15 €	+ 13,8 %
Balayage	33 205,43 €	31 283,79 €	+ 6,1 %
Charges de personnel et frais assimilés	313 047,74 €	315 785,58 €	- 0,8 %

Les charges à caractère général ont augmenté d'environ 9% entre 2018 et 2019 alors que les charges de personnel ont baissé de moins de 1%. L'augmentation peut être expliquée par le paiement de factures de l'année 2018 sur l'exercice 2019. Par ailleurs, en 2019 un rattachement de charges a été réalisé. L'exercice 2019 a donc financé les dernières factures de 2018 et toutes celles de l'année 2019.

A compter de 2020, une partie des charges courantes et de personnel sera refacturée au budget eau potable dans le cadre de la mutualisation. Cela doit représenter une diminution des charges de fonctionnement d'environ 100 000 €.

3. Conclusion du suivi des dépenses

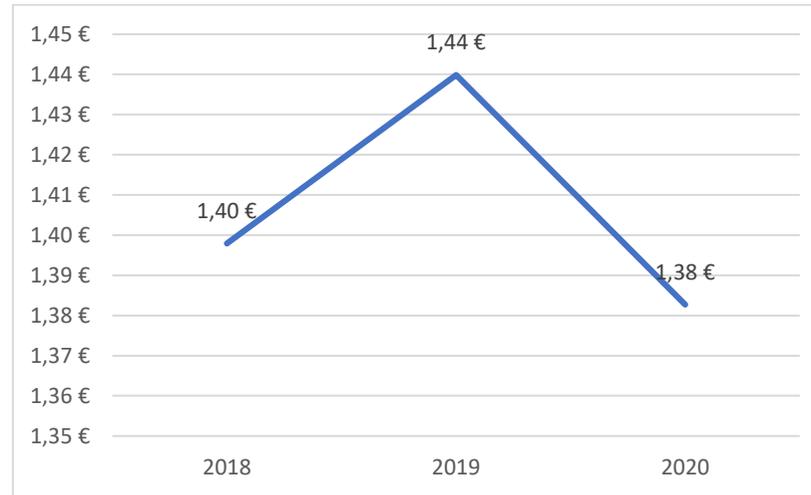
Les coûts d'exploitation de l'année 2019 sont supérieurs à ceux de 2018 d'environ 5%. Cette augmentation s'explique par le paiement de certaines factures de 2018 sur l'année 2019 et aux rattachements des charges réalisées sur le dernier exercice. Le budget a supporté entre 13 et 14 mois de fonctionnement. L'augmentation est également liée à la restructuration réalisée en cours d'année.

Malgré cette augmentation, le coût d'exploitation de la régie reste inférieur aux prévisions de l'étude préalable.

Par ailleurs la prise de la compétence eau potable à compter du 1^{er} janvier 2020 va permettre de mutualiser certains postes et d'alléger le budget de fonctionnement assainissement. Cette mutualisation va permettre une baisse des tarifs sur l'année 2020.

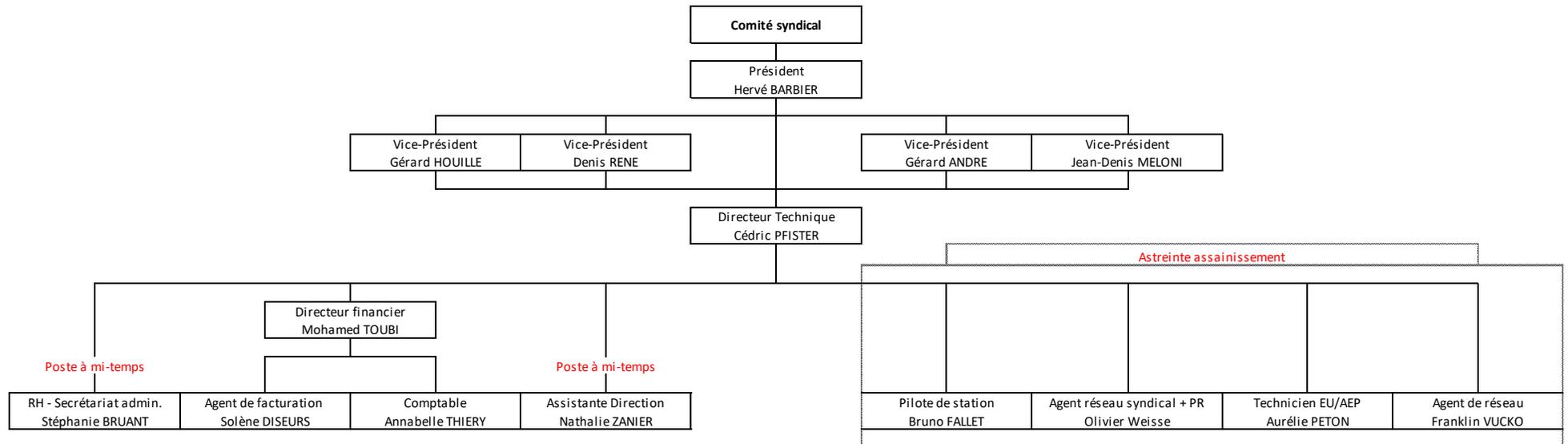
C. POLITIQUE TARIFAIRE ET FONCTIONNEMENT DU SYNDICAT

1. Politique tarifaire



Evolution tarifaire en € TTC

2. Organigramme 2019-2020



3. Facture type



Référence à rappeler : N° du contrat : 15073
Occupant :

Adresse du lieu desservi :

Destinataire de la facture

SIA DU JARNISY
18 Avenue Wilson
54800 JARNY
Tél : 03.72.56.00.50
email : facturation@siadujarnisy.fr
site internet : www.siadujarnisy.fr
SIRET : 255 401 044 0011
TVA intra. : FR 47 255 401 044

Horaires d'ouverture :
du lundi au jeudi : 8h30-12h00 / 13h30-17h30
le vendredi : 8h30-12h00

Urgence assainissement : 03.72.56.00.50
Urgence eau Jarny : 09.77.40.11.25

Message :

Nouveau Mode de Règlement :

Par T.I.P.I. (nouveau service : règlement par
carte bancaire sur Internet) :

En vous connectant sur
www.tipi.budget.gouv.fr et en saisissant les
informations suivantes : Identifiant Collectivité :
010049

Référence de votre facture : 2020-EA-00-111

Facture réelle n° 2020-EA-00-111 du 20/01/2020

Assainissement

Consommations du 22/08/2018 au 22/10/2019

Voici la présentation simplifiée de votre facture Détail au verso

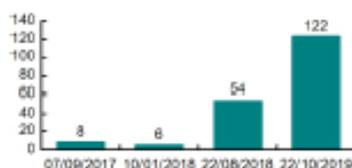
Votre consommation d'eau **122 m³**
Prix TTC du litre d'eau usée assainie : 0,00168 €

	Montants
Consommation	205,28

Total de la facture **205,28**

Montant total à payer avant le 21/02/2020 **205,28 €**

Historique de consommation



Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le créancier à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du créancier. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 7 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. **Votre signature vaut**

DATE et LIEU

SIGNATURE

TIP SEPA

*

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relevé le	Ancien index	Index déposé	Index rempl.	Nouvel index	Conso. en m3
10539	I16JA280255	15	22/10/2019	68			190	122
Consommation totale relevée								122
Consommation facturée (m3)								122
Détail de votre facture	Prix au	Quantité	Prix unitaire	Montant HT	T.V.A.	Montant TTC		
Collecte des eaux usées								
Redevance Collecte Assainissement	01/01/2018	38 m3	0,42500	16,15	1,62 (10,00%)	17,77		
Redevance Collecte Assainissement	01/01/2019	84 m3	0,43900	36,88	3,69 (10,00%)	40,57		
Redevance Traitement Assainissement	01/01/2018	38 m3	0,84400	32,07	3,21 (10,00%)	35,28		
Redevance Traitement Assainissement	01/01/2019	84 m3	0,87000	73,08	7,31 (10,00%)	80,39		
Organismes publics								
Redevance Modernisation des Réseaux	01/01/2019	122 m3	0,23300	28,43	2,84 (10,00%)	31,27		
Total de votre facture				186,61	18,67	205,28		
Montant total à payer				186,61	18,67	205,28		

Commentaires

Pour payer votre facture**- Par T.I.P. (nouveau service) :**

Datez et signez le TIP dans le cadre prévu à cet effet. Si la mention « Joignez un RIB » figure dans la partie supérieure gauche du TIP ou si vos coordonnées bancaires ont changé, joignez un RIB, RIP ou RICE sans l'agrafer, ni le coller. Ne modifiez jamais le montant du TIP, n'envoyez pas de chèque et ne joignez aucun courrier. Envoyez votre TIP à l'aide de l'enveloppe jointe à affranchir au tarif en vigueur.

- Par CHEQUE :

Libellez votre chèque à l'ordre du TRESOR PUBLIC : à adresser au Centre d'Encaissement de Rennes à l'aide de l'enveloppe jointe accompagnée obligatoirement du volet TIP non signé, sans l'agrafer ni le coller.

- En NUMERAIRE :

A la Trésorerie du Jamisy 19 rue Gambetta à Jarmy jusqu'à 300 €. (Téléphone : 03 82 33 00 25)
Le lundi, mardi, jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h00 (Fermeture le mercredi et le vendredi toute la journée) ou à tout autre guichet des Finances Publiques.

- Par CARTE BANCAIRE :

Au guichet de la Trésorerie du Jamisy pendant les horaires d'ouverture 19 rue Gambetta à Jarmy.

- Par PRELEVEMENT AUTOMATIQUE :

Sur demande préalable au : SIA du Jamisy 18 Avenue Wilson Jarmy (Téléphone : 03 72 56 00 50)
Horaires d'ouverture : du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 et le vendredi de 8h30 à 12h00

- Par VIREMENT BANCAIRE :

Sur compte BDF JARNY IBANFR31 3000 1002 31E5 4300 0000 066 _ BIC BDFEFRPPCCT

VOIES DE RECOURS :

Dans le délai de deux mois suivant la notification du présent acte (article L.161 7-5 du code générale des collectivités territoriales), vous pouvez contester la somme mentionnée en saisissant directement le tribunal judiciaire ou le tribunal administratif compétent selon la nature de la créance.

III – LES INDICATEURS OBLIGATOIRES DE L'OBSERVATOIRE DE L'EAU

Indicateur	Intitulé		
D201.0	Population desservie		14 713 habitants
D202.0	Autorisation de déversements d'effluents industriels		0
D203.0	Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration		167T MS
D204.0	Facture d'assainissement type		1,70€ TTC/m ³
P201.1	Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif		100%
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux		95/120
P203.3	Conformité de la collecte des effluents		100 (conforme)
P204.3	Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées		100 (conforme)
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration		100 (conforme)
P206.3	Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation		100%
P251.1	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers		0,068/1000 hab
P252.2	Points noirs du réseau de collecte		0
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte		0,24%
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration		100%
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel		20
P258.1	Taux de réclamations		0,15/1000 hab
P207	Abandons de créance		1 610 €